

Le nouveau bouclier tarifaire ne fera pas baisser vos factures

ÉLECTRICITÉ | Ne prenant pas en compte la consommation en hiver, le dispositif protège peu les ménages.

Erwan Benezet

QUAND UN ACRONYME

en remplace un autre... Depuis le 1^{er} janvier, le gouvernement a mis en place un nouveau dispositif pour protéger les ménages français des aléas des prix de l'électricité sur les marchés de gros. Son nom ? Le VNU ou versement nucléaire universel, en remplacement de l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique).

Les décrets d'application de ce nouveau bouclier tarifaire devraient être publiés « dans les prochains jours », affirme-t-on à Bercy. Problème : à peine créé, il voit son efficacité

faisant déjà l'objet de vives critiques. Sa complexité le rend, en effet, bien moins efficace que son prédécesseur. Et, cerise sur le gâteau, son effet « protecteur » ne s'appliquera pas sur l'ensemble de l'année mais seulement sur les mois où la consommation est la moins forte.

Certes, ce principe dit « de saisonnalité » existait déjà dans la version précédente, lorsque l'Arenh imposait à EDF de revendre à prix cassé une partie de sa production électrique à ses concurrents. Mais, dans le nouveau dispositif, ses effets se trouvent décuplés. En cas de flambée des prix, quelle que soit la période,

il ne sera tenu compte que de la consommation d'électricité des particuliers ou des entreprises comprise entre avril et octobre de la même année.

« Il s'agissait pour les pouvoirs publics de s'inscrire dans la continuité du dispositif précédent, décrypte-t-on à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). En pérennisant le soutien aux industriels, qui consomment plus que la moyenne dans cette période, mais également en incitant à la sobriété en hiver. » Et ce, même si cet avantage se fait au détriment des particuliers ? « Les électro-intensifs peuvent lisser leur consommation sur toute l'année, reconnaît-on

au ministère de l'Économie (chargé de l'Énergie). Ce qui n'est pas forcément le cas des ménages, dont la consommation est moins importante l'été et plus élevée en hiver. »

« On a mis fin à une usine à gaz pour une autre »

D'où les réserves de la CRE sur le dispositif. Dans une délibération publiée le 16 décembre, le gendarme du secteur estime que sa saisonnalité « complexifie fortement sa gestion, au point d'en altérer sa compréhension pour le grand public, pour un impact limité en termes de redistribution entre catégories de consommateurs ».

Et enfin, le VNU ne permet pas forcément, toujours selon la CRE, une plus grande sobriété. Son argument ? « Un certain nombre d'usages ne sont pas décalables entre les saisons », répond-elle.

De quoi susciter l'ire des associations de consommateurs, vent debout contre le VNU. « On a mis fin à une usine à gaz pour en créer immédiatement une autre, encore moins protectrice et toujours plus complexe », s'insurge François Carlier, délégué général de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie.

Une politique d'autant plus paradoxale que le pays affiche

en parallèle sa volonté d'intensifier son électrification, au nom de la souveraineté et de la décarbonation. Après deux années de retard, une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit être présentée la semaine prochaine. Elle sera accompagnée d'un vaste plan d'électrification.

« Le fait que le VNU soit si mal boutiqué, pour ne pas dire inapplicable, ce n'est pas une surprise, analyse François Carlier. Les pouvoirs publics savent qu'avec les prix bas actuellement observés sur les marchés, il ne sera utilisé ni cette année ni même en 2027. »